

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.1.5 Environnement sociopoliticoéconomique
(réactif)

ISP-1011-2 Activités non traditionnelles

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.1.5 Environnement sociopoliticoéconomique
(réactif)

ISP-1011-2 Activités non traditionnelles

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0795

ISBN 2-550-35156-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	3
3.1	Notions	3
3.2	Habiletés	4
4	Tableau des pondérations	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve	8
7.2	Type de résultat	8
8	Références bibliographiques	9

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.1.5 : Environnement sociopoliticoéconomique (réactif)

COURS : ISP-1011-2 Activités non traditionnelles

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours *ISP-1011-2 Activités non traditionnelles*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant la dimension physique, intellectuelle et émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. L'évaluation doit avoir une portée multidimensionnelle pour faire état d'une formation globale de la personne qui soit qualifiante pour l'ensemble des objectifs du cours <i>ISP-1011-2 Activités non traditionnelles</i> .
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier l'autonomie de l'adulte et sa stabilité dans ses comportements lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation et de transfert dans un contexte d'insertion professionnelle et d'interaction avec l'environnement.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. L'évaluation permet de vérifier la connaissance qu'a l'adulte du marché du travail qui évolue constamment et, par conséquent, son parcours professionnel à remettre en question.
5. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui favorise une intégration réussie dans le monde des études et du travail* » plus spécialement en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses capacités.	5. L'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre les capacités de l'adulte et son choix de formation.

NOTE 1 : Ce sont les orientations 2, 3 et 5 qui prédominent dans le cours *ISP-1011-2 Activités non traditionnelles*.

NOTE 2 : Les comportements du domaine socioaffectif présentés au « Plan de mise en situation » du cours ont été traités en fonction de leurs incidences sur le domaine cognitif.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

Phase 1 Familiarisation avec les activités non traditionnelles

- Facteurs à considérer
 - mythes
 - préjugés
 - barrières sociales et culturelles
 - attitudes courantes
 - valeurs
 - croyances
 - héritage culturel
- Inventaire
 - préjugés
 - barrières sociales et culturelles
- Facteurs orientant un choix d'activité professionnelle
 - éducation
 - normes personnelles
 - motivation
 - investissement personnel

Phase 2 Accomplissement d'activités liées aux activités non traditionnelles

- Habiletés nécessaires
 - force physique
 - compétence
- Préjugés, croyances et attitudes
- Difficultés à exercer un métier non traditionnel
 - attitude à l'égard d'une personne exerçant une activité non traditionnelle
 - arguments favorisant la communication

Phase 3 Évaluation de son intérêt à exercer un métier non traditionnel

- Résistances personnelles et conditionnements limitatifs
- Avantages d'un métier non traditionnel
- Secteurs d'activité où s'exercent des métiers non traditionnels
 - moyens d'information

3.2 Habiletés

- **Connaître :**

Capacité à définir, à nommer, à reconnaître et à repérer des facteurs, des préjugés ou barrières ainsi que des habiletés liés à l'exercice d'activités dites non traditionnelles.

- **Comprendre :**

Capacité à expliquer les liens entre les préjugés, les croyances et les attitudes.

- **Analyser :**

Capacité à déduire les difficultés possibles à exercer un métier non traditionnel.

- **Évaluer :**

Capacité à juger de comportements interprétés comme des résistances ou des conditionnements limitatifs, à considérer les avantages que comporte l'exercice d'un métier non traditionnel et à décider de moyens à prendre pour obtenir de l'information.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Phase 1 Familiariation avec les activités non traditionnelles	Phase 2 Accomplissement d'activités liées aux activités non traditionnelles	Phase 3 Évaluation de son intérêt à exercer un métier non traditionnel
Habiletés	20 %	55 %	25 %
Connaître 30 %	. Facteurs à considérer . Inventaire (préjugés, barrières) . Facteurs d'orientation (1) 20 %	. Habiletés nécessaires (2) 10 %	
Comprendre 25 %		. Préjugés, croyances et attitudes (3) 25 %	
Analyser 20 %		. Difficultés à exercer un métier non traditionnel (4) 20 %	
Évaluer 25 %			. Résistances personnelles et conditionnements limitatifs . Avantages d'un métier non traditionnel . Secteurs d'activités où s'exercent des métiers non traditionnels (moyens d'information) (5) 25 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le « Plan de mise en situation » proposé dans le cours ISP-1011-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions		Habiletés	
Familiarisation avec les activités non traditionnelles	20 %	Connaître	20 %
Accomplissement d'activités liées aux activités non traditionnelles	55 %	Connaître	10 %
		Comprendre	25 %
		Analyser	20 %
Évaluation de son intérêt à exercer un métier non traditionnel	25 %	Évaluer	25 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

Phase 1 Familiarisation avec les activités non traditionnelles

- | | | |
|------|-----------|---|
| 5 % | 1) | À partir d'exemples d'activités non traditionnelles, définir deux facteurs à considérer (à l'exception de la notion de préjugé) par rapport à l'exercice d'activités non traditionnelles. |
| 5 % | | À partir d'un inventaire de préjugés ou barrières d'ordre socioculturel par rapport aux métiers non traditionnels, nommer deux de ces préjugés ou barrières. |
| 10 % | | À partir d'une liste de définitions, reconnaître cinq facteurs orientant un choix d'activité professionnelle. |

Phase 2 Accomplissement d'activités liées aux activités non traditionnelles

- | | | |
|------|-----------|--|
| 10 % | 2) | À partir de mises en situation décrivant des métiers, repérer deux métiers requérant de la force physique ou des compétences particulières. |
| 25 % | 3) | À partir de ces mêmes mises en situation, expliquer, pour deux d'entre elles, un lien entre les préjugés, les croyances et les attitudes répandus dans l'opinion publique. |
| 20 % | 4) | À partir de ces mêmes mises en situation, déduire, pour deux d'entre elles, deux difficultés à exercer un métier non traditionnel. |

Phase 3 Évaluation de son intérêt à exercer un métier non traditionnel

- | | | |
|------|-----------|--|
| 10 % | 5) | À partir d'un moyen approprié, juger deux comportements interprétés comme des résistances personnelles ou des conditionnements limitatifs en ce qui a trait à l'exercice d'un métier non traditionnel. |
| 5 % | | À partir d'un métier non traditionnel de son choix, considérer deux avantages à exercer ce métier. |
| 10 % | | À partir de secteurs d'activités non traditionnels, décider de deux moyens à prendre pour obtenir plus de renseignements. |

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte deux parties.

La première partie porte sur les dimensions n^{os} 1, 2, 3 et 4; elle est évaluée à la fin du cours.

La seconde partie porte sur la dimension n° 5; elle est évaluée à la fin du cours.

L'épreuve ne doit pas dépasser 90 minutes.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

La première partie compte pour 75 p. 100; la seconde, pour 25 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

